

ARRETE N° 2017 - 06

**MODIFIANT L'ARRETE 2017-05 RELATIF A L'ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques**

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D719-190 à D719-192 et D719-38 à D719-40 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université ;

Vu l'arrêté MENS1510746A du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du Vendredi 12 Juin 2015, portant nomination du Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence,

Vu l'arrêté du directeur n°2017-05 du 15 février 2016 relatif aux élections des représentants au conseil d'administration de l'IEP,

Vu le règlement intérieur, Titre V, de l'établissement adopté par le conseil d'administration de l'IEP lors des séances du 4 juillet 2009 et du 3 juillet 2010.

**ARRETE**

**Article 1 : Modalités de dépôt des demandes d'inscription sur les listes électorales**

L'alinéa 5 de l'article 4 de l'arrêté n°2017-05 susvisé est ainsi modifié : « *Les demandes d'inscription sur les listes électorales sont déposées personnellement au secrétariat de direction ou par voie électronique à l'adresse suivante : [secretariat.direction@sciencespo-aix.fr](mailto:secretariat.direction@sciencespo-aix.fr)*

*Dans ce cas seuls les documents scannés sont acceptés (pas d'image).*

*Elles peuvent être également transmises par voie postale par lettre recommandée avec avis de réception.*

*Dans ce cas, elles doivent être reçues au plus tard aux date et heure mentionnées ci-dessus ».*

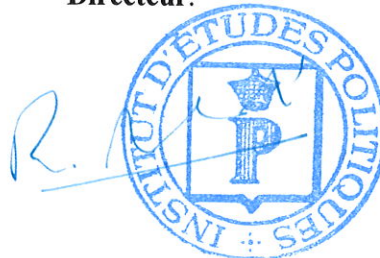
Les autres dispositions de l'arrêté n°2017-05 ainsi modifié restent inchangées.

**Article 2 : Exécution**

Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans l'établissement.

Aix-en-Provence, le 17/02/2017

**Professeur Rostane MEHDI,  
Directeur.**



**DATE D'AFFICHAGE : 17 FEVRIER 2017**